



Procès-verbal du conseil municipal

de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 3 mars 2020 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : Mme Annie Pronovost mairesse
 Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale
 Mme Martine St-Amant conseillère municipale
 M. Gilles Damphousse conseiller municipal
 Mme Sonia Richard conseillère municipale
 M. Gaétan Tessier conseiller municipal
 Mme Marie-Ève Tremblay conseillère municipale
 M. Michel Champagne directeur général
 Me Julie Marchand greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, mairesse.

2020-03-49

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-50

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, d'y ajouter le point 14 a) et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 février 2020 et de la séance extraordinaire du 18 février 2020;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Résolution autorisant l'ajout de garanties à la police d'assurances générales de la Ville de Saint-Tite pour le renouvellement 2020;
 - 4.2 Résolution informant le ministère des Transports de l'utilisation de la compensation reçue en vertu du Programme d'aide à la voirie locale volet Entretien des routes locales du ministère des Transports du Québec pour l'année civile 2019 (dossier numéro 00028258-1);
 - 4.3 Résolution d'approbation des dépenses d'un montant de 25 890 \$ relatives aux travaux d'amélioration admissibles au Programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration du ministère des Transports du Québec pour l'année civile 2019 (dossier numéro 00028258-1);
 - 4.4 Résolution acceptant l'offre de Valeurs mobilières Desjardins Inc. pour son emprunt par obligations en date du 17 mars 2020 au montant de 4 938 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 355-2014



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

- 4.4 Résolution acceptant l'offre de Valeurs mobilières Desjardins Inc. pour son emprunt par obligations en date du 17 mars 2020 au montant de 4 938 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 355-2014 (programme réhabilitation de l'environnement : fosses septiques route 153, 436-2018 (aréna) et 406-2017 (Petite-Mékinac);
- 4.5 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 938 000 \$ qui sera réalisé le 17 mars 2020;
- 4.6 Résolution autorisant le versement d'une aide financière au montant de 18 100 \$ à l'Association des propriétaires du Lac Pierre-Paul, provenant de la réserve financière créée pour les dépenses relatives à la protection du Lac Pierre-Paul (règlement numéro 430-2018);
- 4.7 Résolution autorisant la location du Sportium municipal à la Chambre de commerce de Mékinac, pour la tenue de l'Expo Mékinac qui se tiendra les 2 et 3 mai 2020;
5. Greffé :
Aucun point.
6. Loisirs et culture
Aucun point.
7. Ressources humaines :
Aucun point.
8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :
Aucun point.
9. Urbanisme et développement du territoire :
Aucun point.
10. Gestion des eaux :
Aucun point.
11. Autres sujets :
- 11.1 Résolution autorisant le versement d'une aide financière au montant de 500 \$ à l'Élan féminin de St-Tite Inc. pour l'organisation d'activités dans le cadre de son 50^e anniversaire;
- 11.2 Résolution accordant une aide financière de 500 \$ à la Corporation théâtrale La corde à linge pour la présentation de la pièce « L'été dernier à Golden Pond », les 27-28 mars et 3-4 avril 2020;
- 11.3 Résolution autorisant le versement d'une aide financière au montant de 3 000 \$ à Divertissement Mékinac, pour l'organisation d'une activité soulignant le 40^e anniversaire de la Maison des familles de Mékinac;
- 11.4 Résolution décrétant le mois d'avril Mois de la jonquille, en appui à la Société canadienne du cancer;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

12. Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 29 février 2020 au montant de 653 053.18 \$;
13. Correspondance;
14. Affaires nouvelles;
- a) Résolution autorisant le paiement du décompte progressif #8 Rev 00 pour le mois de février 2020, au montant de 80 880.73 \$ à André Bouvet Ltée, dans le dossier du raccordement du puits P-1, secteur Petite-Mékinac;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-51

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020
ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2020**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 février 2020 et de la séance extraordinaire du 18 février 2020, tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2020-03-52

**RÉSOLUTION AUTORISANT L'AJOUT DE GARANTIES À LA POLICE D'ASSURANCES
GÉNÉRALES DE LA VILLE DE SAINT-TITE POUR LE RENOUELEMENT 2020**

CONSIDÉRANT QUE suite à une révision des couvertures d'assurances de la Ville, il y a lieu d'effectuer une mise à jour de notre police d'assurances;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'ajouter certains bâtiments et certains biens qui ne sont pas couverts par la police d'assurances générales actuelle;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications à la police d'assurances représentent une prime excédentaire d'environ 8 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) d'ajouter les bâtiments et les biens suivants :

- Bâtisse située au 2A, rue St-Gabriel;
- Bâtisse située au 870, Rang Sud (faisant l'objet d'un bail de location par la Corporation de développement de Saint-Tite à la Ville de Saint-Tite);
- Les bornes-fontaine;
- L'horloge située au coin des rues du Moulin et Notre-Dame;
- La murale située au bureau de poste;
- Le cheval situé dans la fontaine.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Adoptée à l'unanimité

2020-03-53

RÉSOLUTION INFORMANT LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE L'UTILISATION DE LA COMPENSATION REÇUE EN VERTU DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE CIVILE 2019 (DOSSIER NUMÉRO 00028258-1)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé à la Ville de Saint-Tite, une compensation de 2 361 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-54

RÉSOLUTION D'APPROBATION DES DÉPENSES D'UN MONTANT DE 25 890 \$ RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION ADMISSIBLES AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE CIVILE 2019 (DOSSIER NUMÉRO 00028258-1)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PVA);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite approuve les dépenses d'un montant de 25 890 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

2020-03-55

RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. POUR SON EMPRUNT PAR OBLIGATIONS EN DATE DU 17 MARS 2020 AU MONTANT DE 4 938 000 \$ EFFECTUÉ EN VERTU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 355-2014, 436-2018 ET 406-2017

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	3 mars 2020	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 mars 2020
Montant :	4 938 000 \$		

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 355-2014, 436-2018 et 406-2017, la Ville de Saint-Tite souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 mars 2020, au montant de 4 938 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

154 000 \$	1,55000 %	2021
157 000 \$	1,55000 %	2022
161 000 \$	1,60000 %	2023
164 000 \$	1,60000 %	2024
4 302 000 \$	1,60000 %	2025

Prix : 98,48500

Coût réel : 1,93963 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

154 000 \$	1,60000 %	2021
157 000 \$	1,60000 %	2022
161 000 \$	1,60000 %	2023
164 000 \$	1,65000 %	2024
4 302 000 \$	1,70000 %	2025

Prix : 98,72200

Coût réel : 1,98206 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était
ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 938 000 \$ de la Ville de Saint-Tite soit
adjudgée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de
compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent
détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à
l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le
ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de
l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par
le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés
destiné aux entreprises »;

QUE la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la
présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-56

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 938 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les
montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Tite souhaite émettre
une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de
4 938 000 \$ qui sera réalisé le 17 mars 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
355-2014	38 200 \$
436-2018	777 230 \$
436-2018	2 777 598 \$
406-2017	307 061 \$
406-2017	1 037 911 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et
emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission
d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 355-2014, 436-2018 et 406-
2017, la Ville de Saint-Tite souhaite émettre pour un terme plus court que celui
originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite avait le 13 janvier 2020, un emprunt au
montant de 38 200 \$, sur un emprunt original de 261 000 \$, concernant le financement
du règlement numéro 355-2014;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 13 janvier 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 17 mars 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 355-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 mars 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DE MEKINAC-DES CHENAUX
400, RUE NOTRE-DAME
ST-TITE, QC
G0X 3H0

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Saint-Tite, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 355-2014, 436-2018 et 406-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 mars 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 17 mars 2020, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 355-2014, soit prolongé de 2 mois et 4 jours.

Adoptée à l'unanimité



2020-03-57

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 18 100 \$ À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC PIERRE-PAUL, PROVENANT DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE CRÉÉE POUR LES DÉPENSES RELATIVES À LA PROTECTION DU LAC PIERRE-PAUL (RÈGLEMENT NUMÉRO 430-2018)

CONSIDÉRANT QU'une réserve financière a été créée pour les dépenses relatives à la protection du lac Pierre-Paul aux termes du règlement numéro 430-2018;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du Lac Pierre-Paul a déposé une demande d'aide financière au montant de 18 100 \$ dans le cadre de la Politique d'aide financière pour la protection des lacs Pierre-Paul, Perchaude et Trottier;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du Lac Pierre-Paul remplit les conditions d'admissibilité pour déposer une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé est le suivant :

- Chaulage du lac : 17 600 \$
- Tests RSVL : 600 \$
- Bouées : 200 \$

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise l'amélioration de la qualité de l'eau du lac et répond aux objectifs de la politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 18 100 \$ à l'Association des propriétaires du Lac Pierre-Paul provenant de la réserve financière créée pour les dépenses relatives à la protection du lac Pierre-Paul (règlement numéro 430-2018).

Adoptée à l'unanimité

2020-03-58

RÉSOLUTION AUTORISANT LA LOCATION DU SPORTIUM MUNICIPAL À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MÉKINAC, POUR LA TENUE DE L'EXPO MÉKINAC QUI SE TIENDRA LES 2 ET 3 MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Mékinac s'affaire à préparer une nouvelle édition de l'Expo Mékinac qui se tiendra les 2 et 3 mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'elle désire louer le Sportium municipal pour la tenue de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite loue le Sportium municipal à la Chambre de commerce de Mékinac pour la tenue de l'Expo Mékinac qui se tiendra les 2 et 3 mai prochains, moyennant un coût de 1 000 \$ plus les taxes applicables et une visibilité lors de l'événement (partenariat bronze);

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la mairesse Mme Annie Pronovost et le directeur général, M. Michel Champagne, à signer une entente de location avec la Chambre de commerce de Mékinac ainsi que tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

AUTRES SUJETS

2020-03-59

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 500 \$ À L'ÉLAN FÉMININ DE ST-TITE INC. POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE SON 50^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'Élan féminin de St-Tite Inc. désire organiser des activités dans le cadre de son 50^e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a demandé l'appui financier de la Ville de Saint-Tite pour défrayer une partie des dépenses nécessaires à la réalisation de ces activités;

CONSIDÉRANT QUE les profits générés serviront à l'aide à la jeunesse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 500 \$ à l'Élan féminin de St-Tite Inc. pour l'organisation d'activités dans le cadre de son 50^e anniversaire.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-60

RÉSOLUTION ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA CORPORATION THÉÂTRALE LA CORDE À LINGE POUR LA PRÉSENTATION DE LA PIÈCE « L'ÉTÉ DERNIER À GOLDEN POND », LES 27-28 MARS ET 3-4 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE la Corporation théâtrale La Corde à linge a déposé une demande d'aide financière pour la présentation de la pièce « L'été dernier à Golden Pond » les 27-28 mars et 3-4 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière répond aux critères de la Politique de dons et de commandites de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte de verser une aide financière de 500 \$ à la Corporation théâtrale La Corde à linge.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-61

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 3 000 \$ À DIVERTISSEMENT MÉKINAC, POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ SOULIGNANT LE 40^E ANNIVERSAIRE DE LA MAISON DES FAMILLES DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT QUE la Maison des familles de Mékinac désire souligner son 40^e anniversaire par la tenue d'une activité la fin de semaine du 20 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE Divertissement Mékinac désire se joindre à la Maison des familles de Mékinac pour organiser cet événement;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée à la Ville de Saint-Tite par Divertissement Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière de 3 000 \$ à Divertissement Mékinac pour l'organisation de l'activité soulignant le 40^e anniversaire de la Maison des familles de Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-62

RÉSOLUTION DÉCRÉTANT LE MOIS D'AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE, EN APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

Formules Municipales No 56 (4-A-MG-O)

2020-03-63

RÉSOLUTION D'APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 29 FÉVRIER 2020 AU MONTANT DE 653 053,18 \$



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 29 février 2020, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE la liste des déboursés au montant de six cent cinquante-trois mille cinquante-trois dollars et dix-huit cents (653 053.18 \$) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

2020-03-64

RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #8 POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2020, AU MONTANT DE 80 880.73 \$ À ANDRÉ BOUVET LTÉE, DANS LE DOSSIER DU RACCORDEMENT DU PUIT P-1, SECTEUR PETITE-MÉKINAC

CONSIDÉRANT QUE la firme André Bouvet Ltée exécute les travaux de raccordement du puits P-1, secteur Petite-Mékinac;

CONSIDÉRANT QU'elle a transmis le décompte progressif #8, pour le mois de février 2020, au montant de 80 880.73 \$ incluant les taxes et la retenue de 10 %;

CONSIDÉRANT QUE M. Philippe Gauthier, ingénieur de la firme Pluritec Ingénieurs-conseils, recommande au conseil municipal d'effectuer le paiement du décompte progressif #8 au montant de 80 880.73 \$, le tout qu'il appert d'une lettre datée du 3 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement du décompte progressif #8 pour le mois de février 2020, au montant de 80 880.73 \$ à la firme André Bouvet Ltée, dans le dossier du raccordement du puits P-1, secteur Petite-Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-03-65

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité


M^{me} Julie Marchand
Greffière


Annie Pronovost
Mairesse